

Projet de Compte-rendu du Conseil Municipal du 9 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 avril, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mesmin, dûment convoqué le 2 avril 2024, s'est réuni à 20h30, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guy BOUCHAUD, Maire.

Présents : BOUCHAUD Guy, DURAND Jean-Pierre, JACQUET Annick, LABORIE Bernard, LEYMARIE Frédéric, MOHTASHAM ANSARY Damien, NOUHAUD Michel, NYS Audrey, Erika QUEMENEUR, Magdalena VAN DER GIJP.

Excusés : VOGEL Jean-Pierre donne son pouvoir à BOUCHAUD Guy

Secrétaire : Audrey NYS

Ordre du jour :

Demande d'ajout à l'ordre du jour : Délibération pour la fongibilité des crédits pour l'année 2024

1. Validation du dernier compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
2. Vote du taux de la fiscalité locale et du taux de la taxe d'habitation résidence secondaire 2024
3. Vote du Compte Administratif 2023
4. Vote du Compte de gestion 2023
5. Vote de l'Affectation du Résultat 2023
6. Vote du budget primitif 2024
7. Affaires diverses

La séance s'ouvre en rendant hommage à la disparition récente de nos doyens, Messieurs MALAUAUX et CONIZIO. La Mairie est représentée aux obsèques.

1- Validation du dernier compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 janvier 2024

Le CR est approuvé à l'unanimité.

2- Vote du taux de la fiscalité locale et du taux de la taxe d'habitation résidence secondaire 2024

- **Ajout à l'ordre du jour : délibération pour assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale**

Pour rappel en 2023, nos taux d'imposition étaient établis au plus bas :

TF Bâti : 37.81%

TF Non bâti : 61.21%

TF Résidences secondaires : 9,11%

En 2024, nous devons procéder à une augmentation de notre imposition car notre dotation globale de fonctionnement versée par l'État risque d'être diminuée ni nous n'augmentons pas nos montants de perception.

Pour information, les taux plafond sont

TF Bâti : 136.12%

TF Non bâti : 212,71%

TF Résidences secondaires : 52,48%

Le Maire propose de conserver les même taux, de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale et du taux de la taxe d'habitation résidence secondaire pour l'année 2024.

Il propose de délibérer pour voter l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette délibération, et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

3- Vote du Compte Administratif 2023

Le Maire présente le CA suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Recettes de l'exercice 2023	383 147.95
- Dépenses de l'exercice 2023	273 376.09

=====

Résultat de fonctionnement excédentaire

109 771.86

+ 109 771.86

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes de l'exercice 2023	75 623.21
- Dépenses de l'exercice 2023	72 218.29

=====

Résultat excédentaire d'investissement	+ 3 404.92	+ 3404.92
---	-------------------	------------------

RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Résultat global 2023	+ 113 176.78
-----------------------------	---------------------

RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT AU 31/12/2023

- Dépenses	218 953.19
- Recettes	0

=====

R.A.R déficitaire 2023	- 218 953.19
-------------------------------	---------------------

=====

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

- Excédent antérieur (2022) reporté en fonctionnement en 2023	+ 110 623.88
- Excédent antérieur (2022) reporté en investissement en 2023	+ 98 731.27
- Résultat excédentaire de l'exercice 2023	+ 113 176.78
- Restes à réaliser déficitaires reportés	- 218 953.19

Résultat cumulé 2023	= + 103 578.74
-----------------------------	-----------------------

Le Maire quitte la salle et Bernard LABORIE préside le vote du CA. Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

4- Délibération pour la fongibilité des crédits pour l'année 2024

- Le CM autorise le Maire Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

5- Vote du Compte de gestion (détails des dépenses et recettes) 2023

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6- Vote de l'Affectation du Résultat 2023

Cette somme de 103 578.74 € sera reportée en excédent de fonctionnement sur le budget 2024.

Le Conseil Municipal délibère favorablement.

7- Vote du budget primitif 2024

SAINT MESMIN - BUDGET PRINCIPAL			2024		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
OO2	résultat reporté		OO2	résultat reporté	103 578,74
O11	charges à caractère général	165 900,00	O13	atténuations de charges	0,00
O12	charges de personnel	115 900,00	70	redevance domaine public	7 298,00
O14	Atténuations de produits	12 289,00	73	Impôts et taxes	158 399,00
65	charges de gestion courante	47 400,00	74	Dotations - DGF ...	151 465,00
66	charges financières	2 171,00	75	loyers	42 000,00
67	charges exceptionnelles	1 150,74	76	Produits financiers	0,00
O22	Dépenses imprévues	0,00	77	Produits exceptionnels	0,00
	TOTAL OP REELLES	344 810,74		TOTAL OP REELLES	462 740,74
023	Autofinancement	117 930,00	042	Op ordre de transfert entre sections	
042	Op ordre de transfert entre sections		722	Tvx en régie	
668	Indemnités de renégociation K		777	Subv d'invest transférées	
68	Amortissements		79	Transfert de charges	
043	Op ordre en fonctionnement		043	Op ordre en fonctionnement	
	TOTAL OP D'ORDRE	117 930,00		TOTAL OP D'ORDRE	0,00
	TOTAL DEPENSES	462 740,74		TOTAL RECETTES	462 740,74
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Reprise des résultats 2023			Reprise des résultats 2023		
OO1	résultat reporté		OO1	résultat reporté	102 136,19
RAR Dép	restes à réaliser	218 953,19	RAR Rec.	restes à réaliser	0,00
		0,00	1068	Excédent affecté	116 817,00
	TOTAL reprise des résultats	218 953,19		TOTAL reprise des résultats	218 953,19
Opération financières :					
1641	Capital emprunts	12 330,00	10222	FC TVA	6 900,00
Opérations nouvelles					
2151	Voirie 2024	10 000,00	1323	Subvention CD - batiment stockage	5 000,00
21	Distributeur boisson	8 000,00			0,00
21	Acquisition matériel équipement	20 000,00			0,00
2157	Epareuse	60 000,00			
2156	Poteaux incendie	5 000,00			
?	Création terrain de pétanque	2 500,00			
?	Aménagement place du Cantou	12 000,00			
	TOTAL OP REELLES	129 830,00		TOTAL OP REELLES	11 900,00
Opération d'ordre :			024 vente biens		
40	Op ordre de transfert entre sections	0,00	021	Autofinancement	117 930,00
O41	Opérations patrimoniales	0,00	O40	Op ordre de transfert entre sections	0,00
			41	Op ordre de transfert entre sections	0,00
	TOTAL OP D'ORDRE	0,00		TOTAL OP D'ORDRE	117 930,00
	op ordre + op réelle	129 830,00		op ordre + op réelle	129 830,00
	TOTAL DEPENSES	348 783,19		TOTAL RECETTES	348 783,19

8- Ajout à l'ordre du jour : délibération pour recrutement d'un agent en raison d'un accroissement temporaire saisonnier

Le Maire propose d'embaucher Mme PROVOST en contrat d'accroissement saisonnier temporaire afin d'aider le secrétariat en raison de l'affluence touristique et pour terminer les archives.

9- Affaires diverses

Réunion d'information sur la Fibre : La fibre arrive à Saint-Mesmin dès le mois de mai-juin. Pour vérifier l'éligibilité : www.nathd.fr/éligibilité puis contacter l'opérateur de votre choix. La prise de la fibre doit être à proximité de la box. Il faut que la gaine soit en place pour le raccordement.

Actuellement le hameau des Jarthes est desservi , le 5 mai ce sera le hameau de Charoncle et à la mi-juin le reste de la commune.

CR réunion du SIAS/CIAS : 2023, transition entre le SIAS et le CIAS : Déficit sur l'activité d'aide à domicile.

Constat de l'augmentation de plus de personnes dans le besoin sur la commune, qui ne parviennent plus à payer leurs factures (EDF, eau, déchets)

Trail des Gorges

Le bilan du trail est mitigé. La participation a été excellente mais une réflexion et des changements d'organisation sont envisagés par l'association GAS. Une réunion est à venir.

Rappel dates des manifestations :

Brocante dans le bourg :16 juin

Concours canin ROC : 6 et 7 juillet

Marchés de nuit : les 24 juillet et 7 août au verger de l'Avenir

Présentation du modèle de T-shirt pour les bénévoles/organisateur (peut-être T-shirt en vente ?) / modèle de l'Eco Cup / modèle de barnum (2)

Guinguette : les 17 juillet et 21 août sous les platanes

Noël des enfants : vendredi 13 décembre à 18h

Repas des vœux : 11 janvier 2025

Brocante du 16 juin : tarif emplacement gratuit pour la première édition.

Départ en car Auvézère Animation à prévoir au Parking du Verger de l'Avenir

Prévoir affichage début mai

Retour des kits radon : à retourner à la CCILAP avant le 1^{er} mai. Nous communiquerons l'information sur le site Internet et sur nos réseaux sociaux.

Prochain Bulletin Municipal prévu pour début mai.

Prochaine date de CM 29 mai (absence Victoria du 4 au 20 mai)

Fin de la séance 23h